Segec Mulhouse

14 rue Gustave Hirn
BP 2145
68060 Mulhouse Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 89 32 94 94
Télécopie : +33 (0)3 89 59 49 25

ASSOCIATION CONSTRUIRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010
Association CONSTRUIRE
2, rue des Flandres
68100 MULHOUSE
Ce rapport contient 12 pages
Référence : MK/SV

SEGEC S.A.S., filiale de KPMG S.A., membre de KPMG International, une coopérative de droit suisse

S.A.S. d'expertise comptable - commissariat aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre du Conseil Régional d'Alsace et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Colmar

Siège Social : SEGEC S.A.S.
Centre d'Affaires de Strasbourg-Reichstett
Chemin Départemental 63
67116 Reichstett
Capital : 3 383 149 €
Code APE : 6920 Z
339 854 044 RCS Strasbourg
TVA Union Européenne FR 91 339 854 044

Segec Mulhouse

14 rue Gustave Hirn
BP 2145
68060 Mulhouse Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 89 32 94 94
Télécopie : +33 (0)3 89 59 49 25

ASSOCIATION CONSTRUIRE

Siège social : 2, rue des Flandres - 68100 MULHOUSE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association CONSTRUIRE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et méthodes comptables

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux principaux postes d'actif et de passif.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Présentation d'ensemble des comptes :

Nous nous sommes assurés de la correcte présentation d'ensemble des comptes annuels par rapport aux règles en vigueur.

Conclusion

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et de gestion du Président et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Mulhouse, le 4 mai 2011

SEGEC Mulhouse

Markus KRÜGER
Associé

construire
2 rue des Flandres
68100 MULHOUSE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2010

ACTIF

		31-12-2010	31-12-2009
ACTIF IMMOBILISE			
Progiciels :	11 309,00		
- Amortissements :	-8 301,72	3 007,28	0,00
Matériel et outillage :	68 282,08		
- Amortissements :	-42 266,88	26 015,20	17 803,78
Matériel de transport :	147 940,79		
- Amortissements :	-106 242,66	41 698,13	35 590,18
Mat. mob. bureau & info. :	12 952,72		
- Amortissements :	-7 388,18	5 564,54	2 456,51
Titres et parts sociales :		34 275,00	33 649,75
Comptes à terme CCM :		230 766,68	221 122,69
Cautionnements :		2 637,36	2 637,36
Prêts au personnel :		1 350,00	4 400,00
ACTIF IMMOBILISE (I) :		**345 314,19**	**317 660,27**
ACTIF CIRCULANT			
Créances et comptes rattachés			
Clients :		189 835,06	171 961,74
Clients douteux :		1 561,17	1 034,54
- Provisions pour créances douteuses :		-1 305,32	-865,00
Clients - Factures à établir :		2 308,28	0,00
Etat - Subventions à recevoir :		22 578,27	5 454,81
AGEFIPH - Subventions à recevoir :		0,00	1 600,00
Etat - TVA sur factures non parvenues :		1 017,62	1 014,33
Autres créances :		3 548,74	7 034,83
Disponibilités			
Crédit Mutuel - Compte de dépôt :		106 543,10	159 945,49
Crédit Mutuel - Effets à l'encaissement :		23 595,65	24 673,35
Crédit Mutuel - Comptes-courants :		26 526,38	18 370,96
Crédit coopératif :		82,17	60,98
ACTIF CIRCULANT (II) :		**376 291,12**	**390 286,03**
Comptes de régularisation (III)			
Charges constatées d'avance :		**142,88**	**194,73**
TOTAL DE L'ACTIF (I)+(II)+(III) :		**721 748,19**	**708 141,03**

PASSIF

	31-12-2010	31-12-2009
FONDS ASSOCIATIF ET RESERVES		
Réserve pour projet associatif :	91 469,41	91 469,41
Réserve pour fonds de roulement :	91 469,41	91 469,41
Réserve pour risques d'emploi :	121 012,50	121 012,50
Réserve pour investissement :	43 029,70	43 029,70
Excédents cumulés reportés :	140 265,79	143 820,16
Subventions d'investissement sans droit de reprise		
affectées à des biens renouvelables par l'association		
Subvention d'investissement - Etat :	44 951,00	0,00
Subvention d'investissement - Département du Haut-Rhin :	10 744,00	0,00
EXCEDENT ou DEFICIT :	*-55 775,96*	*-3 554,37*
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		
Provisions pour indemnités de fin de carrière :	19 992,00	23 966,00
FONDS PROPRES & ASSIMILES (I) :	**507 157,85**	**511 212,81**
DETTES ET ASSIMILEES		
Dettes de fonctionnement		
Fournisseurs et comptes rattachés :	15 321,72	17 064,74
Fournisseurs - Factures non parvenues :	6 224,51	6 617,84
Dettes relatives au personnel :	144 968,70	128 783,08
Etat - Dettes fiscales :	47 331,05	44 462,56
Etat - TVA sur factures à établir :	378,28	0,00
Autres dettes :	366,08	0,00
DETTES ET ASSIMILEES (II) :	**214 590,34**	**196 928,22**
Comptes de régularisation (III)		
Produits constatés d'avance :	**0,00**	**0,00**
TOTAL DU PASSIF (I) + (II) + (III) :	**721 748,19**	**708 141,03**

construire
2 rue des Flandres
68100 MULHOUSE

COMPTE DE FONCTIONNEMENT ET DE RESULTATS 2010

CHARGES	2010	2009	PRODUITS	2010	2009
Achats :	78 276,42	64 330,39	Prestations de service :	894 726,03	867 625,56
Services extérieurs :	107 590,91	109 597,00			
Impôts et taxes :	23 228,70	30 408,23	Subventions d'exploitation :	262 240,59	247 239,47
Rémunération du personnel					
. Salaires bruts :	767 231,63	711 549,32			
. Charges sociales :	234 856,49	216 359,60	Reprises sur provisions :	3 974,00	5 319,70
Dotations aux amortissements :	33 908,80	23 402,14	Aides à la formation (FAF Propreté) :	5 098,57	6 775,98
Dotations aux provisions :	440,32	3 301,00	Transferts de charges d'expl. (assurance) :	5 510,61	2 670,98
Charges diverses de gestion courante :	17,87	18,71	Produits divers de gestion courante :	1 009,20	6 225,32
CHARGES DE FONCTIONNEMENT :	**1 245 551,14**	**1 158 966,39**	**PRODUITS DE FONCTIONNEMENT :**	**1 172 559,00**	**1 135 857,01**
Intérêts et charges assimilées :	0,00	0,00	Intérêts et produits assimilés :	12 066,67	11 103,67
Escomptes accordés :	39,00	0,00	Escomptes obtenus :	0,00	175,20
Perte de change :	0,00	0,00	Revenus s/valeurs mobilières de plact.	0,00	369,78
CHARGES FINANCIERES :	**39,00**	**0,00**	**PRODUITS FINANCIERS :**	**12 066,67**	**11 648,65**
Charges excep./ opérations de gestion :	86,85	103,00	Produits excep. /opérations de gestion :	0,00	66,22
Charges excep./ opérations en capital :	0,00	0,00	Produits excep. /opérations en capital :	5 275,36	7 943,14
Dotat° aux amortissements & provis° :	0,00	0,00	Transferts de charges exceptionnelles :	0,00	0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES :	**86,85**	**103,00**	**PRODUITS EXCEPTIONNELS :**	**5 275,36**	**8 009,36**
Impôts sur les sociétés :	0,00	0,00			
Excédent :			***Déficit :***	55 775,96	3 554,37
TOTAUX :	**1 245 676,99**	**1 159 069,39**	**TOTAUX :**	**1 245 676,99**	**1 159 069,39**

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Bénévolat	**15 679,24**	**15 629,47**	**Personnel bénévole**	**15 679,24**	**15 629,47**

ANNEXE

construire est agréée « entreprise d'insertion par l'économique » depuis le 19 mai 1994 par la DDTEFP du Haut-Rhin et, à ce titre, est autorisée à embaucher des personnes en contrat à durée déterminée d'insertion.

Le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2010 au total de 721.748,19 € et le compte de résultats de l'exercice se soldant par un déficit de 55.775,96 € ont été établis selon les dispositions du plan comptable général, des différents règlements du comité de la réglementation comptable (CRC), et des textes pris pour leur application.

L'exercice a une durée de 12 mois du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1) Faits caractéristiques de l'exercice

Néant.

2) Règles et méthodes générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

3) Immobilisations incorporelles et corporelles

Le mode d'amortissement pratiqué est le mode linéaire.

Les taux d'amortissements appliqués sont les suivants :

- progiciels :	100%
- matériel et outillage :	10% et 33,33%
- matériel de transport :	25%
- matériel de bureau :	25%
- mobilier de bureau :	10%

Les biens acquis d'occasion sont amortis sur leur durée probable d'utilisation appréciée à la date de leur achat.

4) Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée du montant de la différence.
Les plus-values éventuelles sont systématiquement réalisées à la fin de l'exercice comptable. Elles figurent ainsi dans les produits financiers de l'exercice et sont soumises à l'impôt sur les sociétés.

5) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6) Règles et méthodes spécifiques au secteur associatif

- Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées au compte :
• Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'association *(compte 1026 du plan comptable des associations)*
Elles sont affectées à des biens dont le renouvellement devra être financé par l'association. Ces subventions sont maintenues au passif dans les fonds associatifs et ne sont pas reprises au compte de résultats au fur et à mesure de l'amortissement des immobilisations concernées, en application des normes comptables des associations (règlement n°99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, modifié par le règlement n°2004-12 du 23 novembre 2004 du CRC).

- Valorisation du bénévolat

Le temps passé par le président, le trésorier et le trésorier adjoint de l'association aux fonctions de direction et de gestion financière a été valorisé sur la base mensuelle suivante :

président :	100 heures par an x 30,00 € =	3.000,00 €
trésorier :	350 heures par an x 30,00 € =	10.500,00 €
trésorier adjoint :	60 heures par an x 30,00 € =	1.800,00 €
soit un total annuel de :		15.300,00 €

Les frais de déplacement du président, réalisés à titre gratuit, sont constatés dans les comptes de l'association pour un montant de 379,24 €, ce qui augmente le montant total du bénévolat valorisé à 15.679,24 €.

Ces **contributions volontaires** et ces déplacements sont effectués **à titre gratuit** et ne sont à l'origine d'aucun flux financier pour l'association, ces apports en temps ne donnant lieu à aucune rémunération de la part de l'association.
Aucune rétribution de quelque nature que ce soit n'est allouée aux bénévoles.

7) Provisions pour risques et charges

Les risques et charges sont provisionnés en application du règlement sur les passifs n° 2000-06.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2010 à 19.992,00 € constituées par la provision pour indemnités de fin de carrière, dont 3.974,00 € repris au titre de l'exercice 2010, provision estimée en application des règles décrites ci-après :

- méthode retenue = méthode prospective,
- intégration des charges sociales patronales = de 30 % à 50 % suivant les catégories salariales,
- taux de progression des salaires = estimation de l'inflation et de l'évolution du salaire minimum professionnel = 1,30 %,
- taux d'actualisation utilisé = 3,36 % (taux des obligations à terme de l'Etat à 10 ans),
- taux de rotation du personnel = 5,00 %,
- âge de départ à la retraite = 65 ans

Les indemnités de fin de carrière font l'objet d'une provision au bilan.

Dans l'hypothèse où certains salariés, âgés de 60 ans et plus au 31 décembre 2010, quitteraient l'association dans le cadre d'une rupture conventionnelle homologuée, une charge d'environ 15.500,00 € peut être estimée.

La provision pour indemnités de fin de carrière, fiscalement non déductible, fait l'objet d'une réintégration en vue de la détermination du résultat passible de l'impôt.

Aucune provision n'est constatée au titre des médailles du travail, en l'absence d'engagements prévus par la réglementation applicable.

Aucun risque environnemental ou assimilé n'est connu.

8) Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif, qui soit de nature à modifier les comptes de 2010 ou à faire l'objet d'une mention dans l'annexe, n'est intervenu depuis la date de clôture au 31 décembre 2010.

9) Engagements hors bilan

Néant.

10) Informations complémentaires

Informations concernant le droit individuel à la formation (DIF)

- Le volume d'heures des droits ouverts au titre du DIF pour les salariés présents à l'effectif au 31 décembre 2010 s'élève à 2.130 heures, dont 639 heures de droits acquis au cours de l'année 2010.

- Le volume d'heures demandé dans le cadre du DIF au cours de l'année 2010 est de 8 heures.

Informations concernant les honoraires du commissaire aux comptes

Dans les comptes 2010, les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent à 3.700,00 € HT correspondant à la mission de contrôle des comptes 2010 selon lettre de mission contractuelle.

Informations relatives aux effets de commerce clients remis à l'encaissement avant le 31 décembre 2010 et crédités en 2011 : le montant total de 23.595,65 € se décompose comme suit :

- 218,63 € à échéance au 10 janvier 2011,
- 21.669,13 € à échéance au 15 janvier 2011,
- 1.707,89 € à échéance au 15 février 2011.

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2010

Tableau des mouvements des immobilisations au 31 décembre 2010

	Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
. Progiciels :	8 110,00 €	3 199,00 €	0,00 €	11 309,00 €
Immobilisation corporelles				
. Matériel et outillage :	51 483,45 €	17 378,06 €	579,43 €	68 282,08 €
. Matériel de transport :	134 930,68 €	28 573,42 €	15 563,31 €	147 940,79 €
. Mobilier, matériel de bureau et informatique :	10 659,72 €	5 193,00 €	2 900,00 €	12 952,72 €
. Avances et acomptes :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations financières				
. Titres SOFINEI Parts A :	300,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €
. Titres SOFINEI Parts B :	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €
. Titres Crédit Coopératif Parts A :	15,25 €	0,00 €	0,00 €	15,25 €
. Titres Crédit Coopératif Parts B :	21 319,50 €	625,25 €	0,00 €	21 944,75 €
. Titres CCM Parts A :	15,00 €	0,00 €	0,00 €	15,00 €
. Titres CCM Parts B :	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €
. Prêts au personnel :	4 400,00 €	4 900,00 €	7 950,00 €	1 350,00 €
. Cautionnements :	2 637,36 €	0,00 €	0,00 €	2 637,36 €
. Comptes à terme CCM :	221 122,69 €	9 643,99 €	0,00 €	230 766,68 €
Total général :	466 993,65 €	69 512,72 €	26 992,74 €	509 513,63 €

Tableau des mouvements des amortissements au 31 décembre 2010

	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
. Progiciels :	8 110,00 €	191,72 €	0,00 €	8 301,72 €
Immobilisation corporelles				
. Matériel et outillage :	33 679,67 €	9 166,64 €	579,43 €	42 266,88 €
. Matériel de transport :	99 340,50 €	22 465,47 €	15 563,31 €	106 242,66 €
. Mobilier, matériel de bureau et informatique :	8 203,21 €	2 084,97 €	2 900,00 €	7 388,18 €
. Avances et acomptes :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations financières				
. Titres SOFINEI Parts A :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
. Titres SOFINEI Parts B :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
. Titres Crédit Coopératif Parts A :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
. Titres Crédit Coopératif Parts B :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
. Titres CCM Parts A :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
. Titres CCM Parts B :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
. Prêts au personnel :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
. Cautionnements :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
. Comptes à terme CCM :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total général :	149 333,38 €	33 908,80 €	19 042,74 €	164 199,44 €

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2010

Tableau des mouvements des provisions au 31 décembre 2010

	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions pour dépréciation				
. Provision pour créances douteuses :	865,00 €	440,32 €	0,00 €	1 305,32 €
Provisions pour charges				
. Provision pour litiges :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
. Provision pour risques d'emploi :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
. Provision pour indemnités de fin de carrière	23 966,00 €	0,00 €	3 974,00 €	19 992,00 €
Total général :	24 831,00 €	440,32 €	3 974,00 €	21 297,32 €

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2010

Charges d'exploitation	
. Electricité :	25,41 €
. Téléphones portables :	117,47 €
au 31 décembre 2010 :	142,88 €

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2010

NÉANT	
au 31 décembre 2010 :	0,00 €

CHARGES A PAYER AU 31 DECEMBRE 2010

Fournisseurs - factures non parvenues :	
. Honoraires :	4 425,20 €
. Téléphone :	166,18 €
. Carburant :	1 527,16 €
. Santé au travail :	105,97 €
Personnel - charges à payer :	
. Provisions pour congés payés :	50 401,40 €
Organismes sociaux - charges à payer :	
. Participation à la formation professionnelle continue :	11 932,97 €
. Participation à l'effort de construction :	3 459,49 €
. Charges sur provisions pour congés payés :	18 584,12 €
Divers - charges à payer :	
. Responsabilité civile - décompte 2010 :	366,08 €
au 31 décembre 2010 :	90 968,57 €

PRODUITS A RECEVOIR AU 31 DECEMBRE 2010

NÉANT	
au 31 décembre 2010 :	0,00 €

CHARGES EXCEPTIONNELLES 2010

. Amende routière :	26,40 €
. Régularisations indemnités journalières de sécurité sociale :	60,45 €
au 31 décembre 2010 :	86,85 €

PRODUITS EXCEPTIONNELS 2010

. Produits de cessions des éléments d'actifs cédés :	5 275,36 €
au 31 décembre 2010 :	5 275,36 €

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé			
. Créances rattachées à des participations	0,00 €		
. Prêts	1 350,00 €	1 350,00 €	
. Autres immobilisations financières	267 679,04 €		267 679,04 €
De l'actif circulant			
. Clients douteux ou litigieux	1 561,17 €	1 561,17 €	
. Autres créances clients	192 143,34 €	192 143,34 €	
. Personnel et comptes rattachés	0,00 €		
. Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 625,89 €	1 625,89 €	
Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	0,00 €	0,00 €	
Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	1 017,62 €	1 017,62 €	
Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	
Etat et autres collectivités publiques — Divers	22 578,27 €	22 578,27 €	
. Débiteurs divers	1 922,85 €	1 922,85 €	
. Charges constatées d'avance	142,88 €	142,88 €	
Totaux :	490 021,06 €	222 342,02 €	267 679,04 €

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au +	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établts. de crédit — à 1 an maximum à l'origine	0,00 €			
Emprunts et dettes auprès des établts. de crédit — à plus d'un an à l'origine	0,00 €			
Emprunts et dettes financières diverses	0,00 €			
Fournisseurs et comptes rattachés	21 546,23 €	21 546,23 €		
Personnel et comptes rattachés	56 445,98 €	56 445,98 €		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	88 522,72 €	88 522,72 €		
Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	0,00 €	0,00 €		
Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	47 223,33 €	47 223,33 €		
Etat et autres collectivités publiques — Obligations cautionnées	0,00 €	0,00 €		
Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts et taxes	486,00 €	486,00 €		
Dettes s/immobilisations & comptes rattachés				
Autres dettes	366,08 €	366,08 €		
Produits constatés d'avance				
Totaux :	214 590,34 €	214 590,34 €		

INFORMATIONS SOCIALES : EFFECTIF AU 31 DECEMBRE 2010

	Femmes	Hommes	Total
Encadrants :	4	5	9
Administratifs :	3	0	3
Production :	7	3	10
Insertion :	19	10	29
au 31 décembre 2010 :	33	18	51

INFORMATIONS SOCIALES : REMUNERATIONS ET AVANTAGE EN NATURE

Salaires annuels bruts cumulés des trois personnes les mieux rémunérées :	108 607,00 €
Avantage en nature :	néant

Segec Mulhouse

14 rue Gustave Hirn .
BP 2145
68060 Mulhouse Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 89 32 94 94
Télécopie : +33 (0)3 89 59 49 25

ASSOCIATION CONSTRUIRE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010
Association CONSTRUIRE
2, rue des Flandres
68100 MULHOUSE
Ce rapport contient 2 pages
Référence : MK/SV

SEGEC S.A.S., filiale de KPMG S.A., membre de KPMG International, une coopérative de droit suisse

S.A.S. d'expertise comptable - commissariat aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre du Conseil Régional d'Alsace et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Colmar

Siège Social : SEGEC S.A.S.
Centre d'Affaires de Strasbourg-Reichstett
Chemin Départemental 63
67116 Reichstett
Capital : 3 383 149 €
Code APE : 6920 Z
339 854 044 RCS Strasbourg
TVA Union Européenne FR 91 339 854 044

Segec Mulhouse

14 rue Gustave Hirn
BP 2145
68060 Mulhouse Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 89 32 94 94
Télécopie : +33 (0)3 89 59 49 25

ASSOCIATION CONSTRUIRE

Siège social : 2, rue des Flandres – 68100 MULHOUSE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Aux membres de l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Mulhouse, le 4 mai 2011

SEGEC Mulhouse

Markus KRÜGER
Associé